

DRH

**Mairie de Thonon-les-Bains**  
**Registre des délibérations du Conseil Municipal**  
**Séance du 24 octobre 2022**

**CM20221024-04**

**RESSOURCES HUMAINES**

**Modification du tableau des effectifs et des emplois**

Monsieur le Maire expose :

- Vu le Code Général de la Fonction Publique,
- Vu le Décret n°2006-1691 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,
- Vu le Décret n°2006-1692 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints territoriaux du patrimoine,
- Vu le Décret n°2012-924 du 30 juillet 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux,
- Vu le budget de la Collectivité,
- Vu le tableau des effectifs et des emplois,

**1** – Considérant le départ à la retraite d'un agent technique polyvalent au sein du service des Sports qu'il convient de remplacer par un agent dont le grade, même s'il relève du même cadre d'emplois, n'est pas identique,  
Considérant qu'il y a lieu d'ajuster le tableau des effectifs et des emplois,

**Il est proposé au Conseil Municipal :**

- À compter du 1<sup>er</sup> novembre 2022, d'ouvrir le poste d'agent technique polyvalent des installations sportives au cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux.

**2** – Considérant la vacance du poste, au sein de la Médiathèque, de médiathécaire chargé de relation avec la direction de la communication,  
Considérant qu'à l'issue de la procédure de recrutement, il y a lieu d'ajuster le tableau des effectifs et des emplois,

**Il est proposé au Conseil Municipal :**

- À compter du 1<sup>er</sup> décembre 2022, la création au tableau des effectifs et des emplois d'un poste d'adjoint du patrimoine pour assurer la fonction de médiathécaire, au sein de la Médiathèque, chargé de relation avec la direction de la communication.

**3** – Considérant la volonté de la Collectivité d'élargir les missions du responsable du service Urbanisme pour assurer le suivi des Grands Projets en lien avec ce service,  
Considérant que les missions croissantes de ce poste nécessitent de renforcer le pôle Urbanisme – Grands Projets par une assistante de direction chargée d'apporter une aide permanente en termes d'organisation personnelle, de gestion, de communication, d'information, d'accueil, de classement et suivi de dossiers,

**Il est proposé au Conseil Municipal :**

- La création d'un emploi permanent à temps complet pour assurer les fonctions d'assistante de direction du responsable du service Urbanisme - Grands Projets relevant du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux titulaires.



## MAIRIE DE THONON-LES-BAINS

### Registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de THONON-LES-BAINS

-----  
Séance du 24 octobre 2022  
-----

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-quatre octobre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, convoqué régulièrement le dix-huit octobre deux mille vingt-deux, s'est réuni à l'Espace Tully, dans la Grande Salle, sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Maire de la Ville.

Etaient présents MM. Les Conseillers Municipaux :

M. Christophe ARMINJON, M. Jean-Claude TERRIER, Mme Karine BIRRAUX, M. Gérard BASTIAN, M. Jean-Pierre FAVRAT, Mme Emily GROUPI, M. Jean DORCIER, Mme Cassandra WAINHOUSE, M. Jean-Marc BRECHOTTE, Mme Véronique VULLIEZ, M. Philippe LAHOTTE, Mme Carine DE LA IGLESIA, M. Mustafa GOKTEKIN, Mme Katia BACON, M. Patrick TISSUT, M. Joël ANNE, M. Serge DELSANTE, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Richard BAUD, M. René GARCIN, Mme Sylvie COVAC, Mme Laurence BOURGEOIS, M. Jean-Baptiste BAUD, Mme Sophie PARRA D'ANDERT, M. Thomas BARNET, M. Marc-Antoine GRANDO, M. Franck DALIBARD, M. Jean-Louis ESCOFFIER, Mme Astrid BAUD-ROCHE, M. Arnaud BERAST (à partir de 19h19).

Absents excusés :

Mme Nicole JAILLET, M. Michel ELLENA, Mme Catherine PERRIN, Mme Brigitte MOULIN, Mme Deborah VERDIER, Mme Marie-Jo GUIGNARD-DETRUCHE, M. Quentin DUVOCELLE, M. Mickaël BEAUJARD, Mme Emmanuelle VUATTOUX, M. Arnaud BERAST (jusqu'à 19h19).

Les membres dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix pouvoir écrit de voter, en leur nom, par application des dispositions de l'article L. 2121-20 relatives à la partie législative du Code Général des Collectivités Territoriales :

NOMS DES MANDANTS	A	NOMS DES MANDATAIRES
Mme Nicole JAILLET	à	Mme Véronique VULLIEZ
M. Michel ELLENA	à	M. Jean DORCIER
Mme Catherine PERRIN	à	M. Philippe LAHOTTE
Mme Brigitte MOULIN	à	Mme Isabelle PLACE-MARCOZ
Mme Deborah VERDIER	à	M. Gérard BASTIAN
Mme Marie-Jo GUIGNARD-DETRUCHE	à	Mme Sophie PARRA D'ANDERT
M. Quentin DUVOCELLE	à	M. Franck DALIBARD
M. Mickaël BEAUJARD	à	M. Serge DELSANTE
Mme Emmanuelle VUATTOUX	à	M. Jean-Claude TERRIER
M. Arnaud BERAST (jusqu'à 19h19)	à	Mme Astrid BAUD-ROCHE

Le Conseil Municipal a désigné secrétaire de séance Mme Sylvie COVAC.

Le compte rendu de la séance est affiché par extraits à la porte de la Mairie le trente et un octobre deux mille vingt-deux.

4 – Considérant qu'à l'occasion de la reprise en régie directe par la Ville des activités périscolaires et extrascolaires depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022, le tableau des effectifs et des emplois a été adapté pour créer des emplois contractuels, pour certains en CDI et d'autres en CDD selon la nature du contrat détenu par l'agent avant son transfert,  
Considérant que les emplois d'animateurs périscolaires et extrascolaires ont été alors créés sur la base d'emplois contractuels en CDI,  
Considérant la vacance de ces emplois suite à différents mouvements de personnel (mobilité interne, démission,...), il y a lieu de procéder à des recrutements pour pourvoir ces postes dans les conditions de recrutement en vigueur au sein de la Fonction Publique,

**Il est proposé au Conseil Municipal :**

À compter du 1<sup>er</sup> novembre 2022, la création au tableau des effectifs et des emplois de :

- 2 postes d'adjoints d'animation titulaires à temps non complet à raison de 23h34 minutes hebdomadaires pour exercer les fonctions d'animateurs périscolaires et extrascolaires au sein du service Education/Jeunesse.

Les postes d'adjoints d'animation en CDI correspondants seront supprimés.

Le tableau des effectifs et des emplois de la Collectivité sera modifié en ce sens.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, les propositions présentées.

Les signatures des Conseillers Municipaux figurent dans le registre, au feuillet de clôture de séance.

Le Maire,



Christophe ARMINJON.

Le secrétaire de séance,



Sylvie COVAC

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours gracieux devant M. le Maire de Thonon-les-Bains, dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Grenoble, par voie postale ou par voie électronique ([www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)), dans ce délai ou à compter de la réponse de la Commune de Thonon-les-Bains, si un recours gracieux a été préalablement déposé.*